



99 | ADVISORY

Consulting Dedicated To The Financial Industry

SFTR

Securities Financing Transactions Regulation

Réalisé par :

Julien Commarieu
Directeur

+33 (0)6 88 92 37 06

julien.commarieu@99-advisory.com

Otmane Kettani
Consultant Sénior

Tél : +33(0) 6 09 24 56 21

otmane.kettani@99-advisory.com

Pour obtenir davantage d'informations, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :
contact@99-advisory.com

Évolution vers un nouveau régime de transparence

Le Règlement (UE) 2015/2365 visant l'amélioration de la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation, «SFTR», entré en vigueur le **12 janvier 2016**, s'inscrit dans la démarche de la Commission Européenne de réformer sur un plan structurel le secteur de la banque-assurance. Ce Règlement est le fruit des travaux menés sur le «Shadow banking» par la Commission Européenne en coopération avec le Conseil de Stabilité Financière (FSB). Son adoption vient compléter le dispositif de surveillance, jusqu'alors n'encadrant pas de manière optimale les opérations de financement sur titres dites «OFTs» (les transactions de prêt-emprunt de titres et de matières premières, les opérations de pensions et des transactions d'achat-revente ou de vente-rachat de titres), et la réutilisation des instruments financiers utilisés comme collatéral.

Les objectifs du Règlement SFTR

Permettre un meilleur suivi des risques liés aux «OFTs»

S'assurer de la bonne utilisation des «OFTs» et Total Return Swaps

Mettre sous contrôle les problématiques de réutilisation de collatéral

Offrir plus de transparence aux clients

Harmoniser les règles de transparence entre les pays européens

Les nouvelles exigences peuvent être segmenter en 3 catégories principales :

1

Obligations de déclaration des transactions et de conservation des données

Des opérations de financement sur titres. Les déclarations devront être effectuées auprès de référentiels centraux enregistrés auprès de l'ESMA

2

Obligations d'informations

Concernant les sociétés de gestion et établissements gérant des OPCVM, et de FIA:

- Détails d'utilisation des «OFTs»
- Détails d'utilisation des contrats d'échange sur rendement global «TRS»

3

Conditions de réutilisation du collatéral

Spécifiques aux annexes de gestion du collatéral et encadrant les conditions minimales d'exercice de réutilisation du collatéral

Calendrier des publications principales

11-03-2016 :
Publication du SFTR Discussion Paper RTS & ITS

30-09-2016 :
Publication du SFTR Consultation Paper et amendements EMIR

31-03-2017 :
Publication du SFTR Final RTS et amendements EMIR

Évolution vers un nouveau régime de transparence

Obligations clés et complexité de mise en place

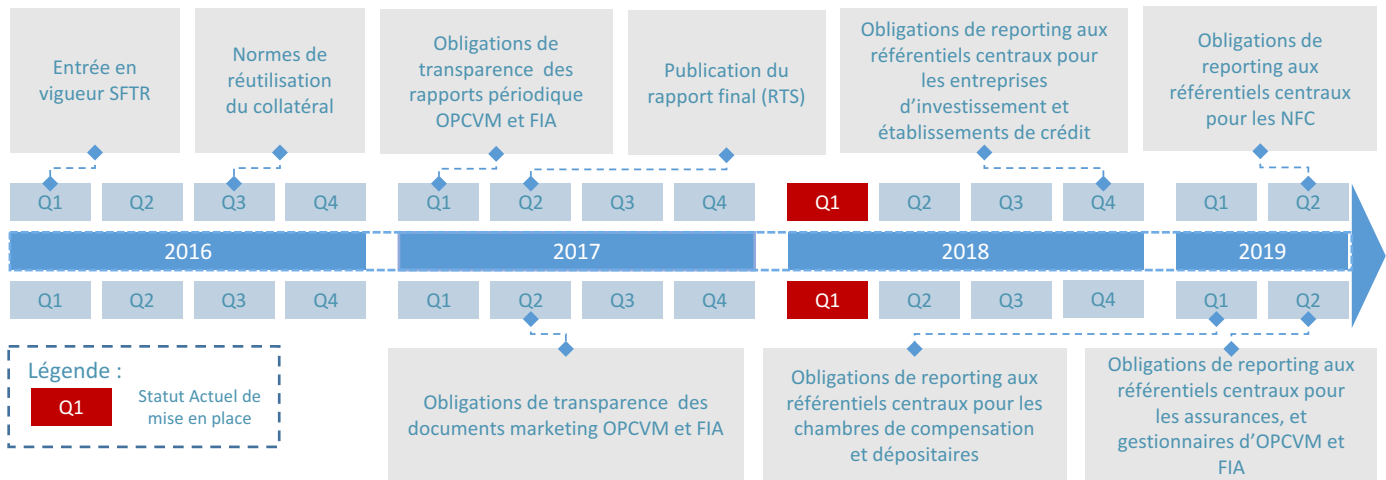
Thèmes	Principaux Impacts	Complexité de mise en oeuvre			
		Gestionnaires OPCVM/FIA et assurances	BFI	Référentiels centraux	Chambre de compensation et dépositaires
Obligations de déclaration des transactions et de conservation des données (Art. 4)	<p>Déclaration des Opérations aux référentiels centraux enregistrés auprès de l'ESMA :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un reporting suivant le type d'opération Réalisation des déclarations des opérations en J+1 Conservation des données pour une durée minimale de 5 ans 	Impact élevé	Impact élevé	Impact modéré	Impact modéré
Obligations d'informations (Art. 13 et Art. 14)	<p>Mise à jour des documents marketing à destination des investisseurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Politique d'utilisation des «OFTs» et contrats «TRS⁽²⁾» Politique de partage des revenus générés par les «OFTs⁽¹⁾» et contrats «TRS⁽²⁾» Politiques de la gestion des risques 	Impact élevé	Impact élevé	Impact faible	Impact faible
	<p>Mise à jour des reportings annuels et semi-annuel à destination des investisseurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Données de concentration d'activité Données agrégées du collatéral par type d'opération Données sur la réutilisation du collatéral Informations générales de l'utilisation des «OFTs⁽¹⁾» et «TRS⁽²⁾» 	Impact élevé	Impact élevé	Impact faible	Impact faible
Conditions de réutilisation du collatéral (Art. 15)	<ul style="list-style-type: none"> L'information par écrit du constituant, des risques itinérants à l'octroi d'un droit d'utilisation du collatéral L'accord préalable écrit du constituant du collatéral, et organisation de la réutilisation dans le contrat cadre Transfert du collatéral objet de la réutilisation depuis le compte de la contrepartie constituante du collatéral 	Impact modéré	Impact modéré	Impact faible	Impact élevé

Légende : ● impact faible ● impact modéré ● impact élevé

(1): Opérations de Financement sur Titres
 (2): Total Return Swaps

Évolution vers un nouveau régime de transparence

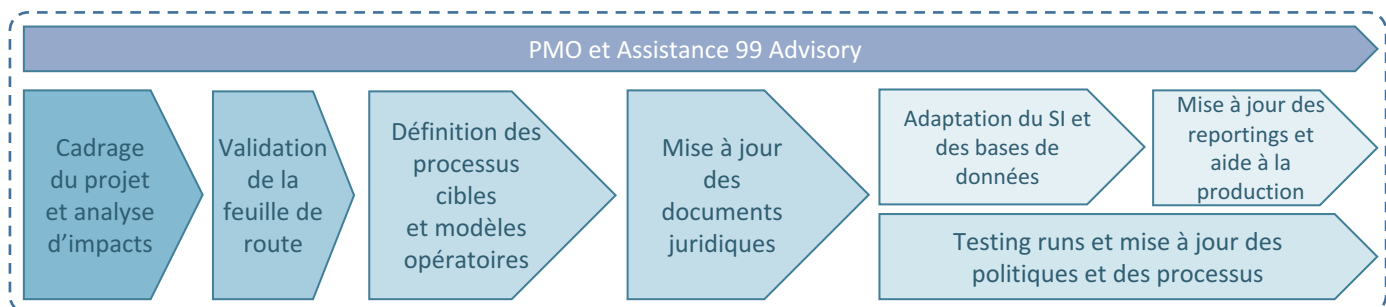
Calendrier prévisionnel estimé d'entrée en vigueur



Impacts de la réglementation SFTR

Impacts	Enjeux	Facteurs clés de réussite
Organisationnels	<p>Gouvernance projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Identification des business units impactées ○ Mise en place des synergies entre les équipes en charge de la mise en place des différentes réglementations (EMIR, MIFID2, SFTR) ○ Respect des contraintes de planning 	<ul style="list-style-type: none"> • Un sponsorship fort pour la gestion et le suivi des streams identifiés • L'intégration du projet dans une démarche de transformation structurelle (i.e mise en place de nouvelle plateforme intégrant les nouvelles obligations réglementaires)
SI et outils	<p>Adaptabilité des outils dans un cadre où les réglementations s'imbriquent (EMIR, MIFID2, SFTR) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Sécurisation des données de reporting ○ Suivi et gestion du collatéral ○ Structuration et référencement des bases de données clients et contrats 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de l'architecture SI des référentiels données • Identification des limites des outils Front to Back (Déclarations des opérations, gestion du collatéral, reportings...)
Documentation juridique, prospectus et reportings	<p>Mise à jour de la documentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Modification de la documentation juridique impactée ○ Mise en place de reporting réglementaire SFTR « compliant » 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des contrats (GMRA, GMSLA...) et reportings impactés à mettre à jour • Identification des éléments de transformation de la documentation impactée

Model d'accompagnement 99 Advisory sur votre projet de mise en conformité SFTR






À PROPOS 99 ADVISORY

99 Advisory est un cabinet de conseil dédié aux acteurs de la finance qui intervient sur des problématiques réglementaires, le pilotage de projets complexes et la définition de stratégies de croissance. Fort d'une cinquantaine de consultants, 99 Advisory est présent à Paris, Luxembourg et Londres.


FRANCE

130, boulevard Haussmann
75008 Paris

 +33 1 83 56 94 69


Luxembourg

48, Rue de Bragance
L-1255 Luxembourg

 +352 208 001 211

Royaume-Uni

63 Saint Mary Axe,
EC3A 8AA, London

 +44 (0) 7 852 482 294

« L'information contenue dans le présent document (l'information) est jugée fiable mais 99 Advisory ne garantit ni son caractère d'exhaustivité ni son exactitude. Les opinions et évaluations contenues ci-après sont émises par 99 Advisory et peuvent être modifiées sans préavis. 99 Advisory ne saurait être tenue responsables des erreurs, omissions ou opinions dans ce document. Afin d'éviter toute ambiguïté, toute information contenue dans le présent document ne saurait constituer un accord entre parties. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande. »